



Facturation Accueil Péri-scolaire et Restaurant scolaire

La facture est transmise par mail

Prélèvement automatique

Si vous n'êtes déjà pas prélevé, vous devez prendre contact avec la Mairie afin de compléter un mandat de prélèvement automatique SEPA

Paiement en ligne

Le règlement par carte bancaire est à effectuer auprès du Trésor Public, SCG Couronne d'Angers, 180 avenue Pierre Mendès-France CS 50046, 49800 Trélazé ou des buralistes agréés (www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

Paiement Par chèque

Les chèques ne sont plus réceptionnés par la mairie, ils sont à adresser directement auprès du Trésor Public, SCG Couronne d'Angers, 180 avenue Pierre Mendès-France CS 50046, 49800 Trélazé

Paiement en espèces

Vous pouvez uniquement régler jusqu'à 300 euros au Bar LE NOX, 6 rue de la Mairie au Plessis-Grammoire ou auprès de buralistes agréés (www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

Paiement par carte bancaire

Rendez-vous sur payfip.gouv.fr

Pour toutes factures non réglées ou réglées hors délais, une mise en recouvrement vous sera transmise par le Trésor Public.

Plus d'informations auprès de la mairie du Plessis-Grammoire.
compta@leplessisgrammoire.fr, 02 41 76 02 76